

que nous ayons connus depuis la guerre. Les responsables méritent notre gratitude et notre hommage. Je me contente donc de dire que nous appuierons bien volontiers la motion tendant à la deuxième lecture de ce bill.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous avons accordé hier, à l'étape de la résolution, notre appui au présent bill. Étant donné que le bill doit être déféré à un comité, où il sera discuté et étudié à fond, je ne vois pas la nécessité de prolonger le débat au stade actuel.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2^e fois, est déféré au comité permanent des affaires des anciens combattants.)

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETON WOODS

MODIFICATION TENDANT À AUGMENTER LES MONTANTS DEVANT ÊTRE VERSÉS AU FONDS INTERNATIONAL ET À LA BANQUE INTERNATIONALE

L'hon. A. J. Brooks (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité afin d'étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur les accords de Bretton Woods afin de pourvoir au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de sommes n'excédant pas au total un montant égal aux souscriptions requises du Canada, à savoir, treize cents millions de dollars en monnaie des États-Unis et d'autoriser l'emprunt nécessaire de la manière prévue par ladite loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.)

M. McMillan: Monsieur le président, le ministre fera-t-il une déclaration à propos du projet de résolution?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, il y aura une déclaration, mais le rythme de nos travaux s'est accéléré d'une façon si inusitée que le ministre est encore dans son bureau. Je ne critique d'ailleurs pas cette accélération.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député de St-Jean-Ouest expliquera peut-être la résolution.

M. McMillan: Nous attendrons le ministre.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, permettez-moi de m'excuser auprès de vous et du comité pour en avoir retardé les délibérations. Je viens de m'occuper d'une autre

mesure législative, et je vais reprendre mon souffle dans un instant.

Les honorables députés se souviendront qu'en juillet dernier, à la Chambre, le premier ministre s'est exprimé en faveur de l'expansion des ressources du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. J'utilise, pour plus de brièveté, le sigle FMI pour Fonds monétaire international, et le sigle BIRD pour la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Il a souligné, disais-je, que l'augmentation des quote-parts au FMI augmenterait sensiblement les disponibilités destinées à favoriser les échanges internationaux et qu'une augmentation des souscriptions à la Banque internationale fournirait aux pays moins évolués de meilleures chances d'obtenir l'aide financière dont ils ont besoin pour étendre et diversifier leurs économies.

Le gouvernement a donc accueilli avec joie la proposition du président Eisenhower en août dernier, lorsqu'il a dit qu'il conviendrait d'étudier l'opportunité d'augmenter les ressources de ces deux organismes. A la réunion annuelle de la Banque et du Fonds à New-Delhi, l'automne dernier, le secrétaire du Trésor des États-Unis, M. Anderson, a proposé que des recommandations précises visant à augmenter les contributions nationales soient préparées promptement et soumises à l'étude des gouvernements. En ma qualité de représentant du Canada, j'ai fortement appuyé ces propositions.

En réponse à ces résolutions, les conseils exécutifs des deux organismes ont étudié ce problème et recommandé une augmentation générale de 50 p. 100 quant aux contributions au Fonds et de 100 p. 100 quant aux souscriptions à la Banque. En outre, ils ont recommandé pour certains pays, dont le Canada, des augmentations spéciales excédant ces pourcentages. En ma qualité de membre représentant le Canada, je me suis prononcé en faveur de la soumission de ces propositions à l'étude des gouvernements membres. Les recommandations ont reçu un appui à peu près unanime, et les gouvernements cherchent présentement à obtenir l'autorité législative concernant les augmentations proposées de leurs contributions nationales. Le Royaume-Uni a déjà adopté la loi nécessaire. Les États-Unis et certains autres pays sont en voie d'en faire autant.

Si le comité m'y autorise, monsieur le président, je voudrais consigner au compte rendu